

PEQAN

Charte ESG

Sommaire

I. Objectifs de la politique et périmètre d’application - 5 -

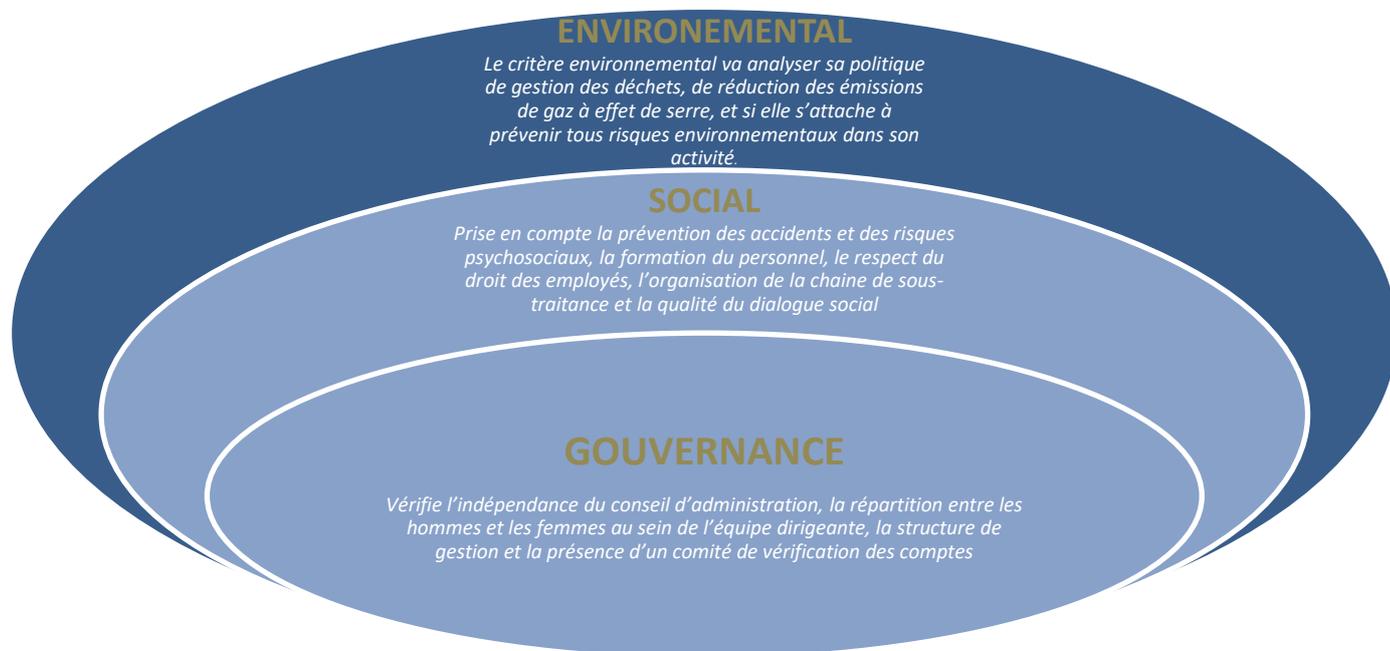
II. Principes directeurs de la philosophie d’intégration des critères ESG - 5 -

III. Organisation et gouvernance de l’approche ESG - 6 -

IV. Approche ESG - 6 -

PEQAN ayant à cœur de respecter son environnement, a mis en place une charte ESG visant à décrire le processus d'intégration des critères ESG au sein de sa société.

Les critères **ESG** sont utilisés par PEQAN pour désigner les domaines **E**nvironnementaux **S**ociaux et de **G**ouvernance qui constituent les trois piliers de l'analyse extra financière. Ils s'appliquent tant au management de la société de gestion qu'à celui de ses participations. PEQAN vérifie ainsi si la société ou le fonds a bien mis en œuvre une stratégie socialement responsable, et particulièrement comment elle se comporte avec l'environnement et ses parties prenantes, c'est-à-dire ses salariés, ses partenaires, sous-traitants et clients.



Ajoutés à une évaluation purement financière, ces critères permettent donc d'éclairer, d'une autre manière, l'investisseur sur la stratégie d'une entreprise ou d'un fonds. Ces critères ESG sont au cœur d'un processus permettant d'assurer une adéquation entre recherche de performance, et orientation responsable.

Le but étant de se comporter en investisseur responsable, l'intégration de ces critères s'inscrit donc dans une démarche active et dynamique, visant à intégrer la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans le fonctionnement de PEQAN, dans sa politique d'investissement et dans la gestion de ses lignes en portefeuille.

A travers une approche, qui s'appuie sur une vision à long terme des entreprises et des fonds, la formation continue des équipes, PEQAN a toujours été amenée prendre en compte différentes informations extra-financières dans son analyse lors de l'étude d'un investissement. En particulier, il est toujours apparu comme essentiel que les entreprises / les fonds suivent un ensemble de critères ESG considérés comme nécessaires pour la création de valeur de manière durable.

I. Présentation de la société de gestion

Peqan en tant que société de gestion de portefeuille gère des fonds de capital investissement dont les portefeuilles sont composés :

- De participations directes dans des sociétés non cotées, aux côtés d'autres gérants,
- De fonds français, européens ou de pays tiers autorisés à la commercialisation en France ;

Les critères ESG sont utilisés par PEQAN pour désigner les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui constituent les trois piliers de son analyse extra-financière. Ils s'appliquent au management de la société de gestion et à celui de ses participations. Cette démarche vise à intégrer une approche ESG dans le fonctionnement de la société de gestion et dans sa politique d'investissement, notamment dans la gestion de ses participations.

Les enjeux ESG de la société de gestion se situent principalement au niveau de ses participations (sociétés et fonds). En effet, c'est au sein des sociétés en portefeuille que se trouvent le plus grand nombre de salariés, les impacts environnementaux les plus forts (d'autant plus si les secteurs investis relèvent de l'industrie, des infrastructures, etc.), les externalités sur les communautés locales les plus sensibles.

Toutefois, afin d'assurer cohérence et crédibilité, tant vis-à-vis des LPs que des participations et de l'ensemble des parties prenantes pertinentes pour elle, la société de gestion s'engage à une réflexion sur ses propres enjeux ESG et sur les moyens à mettre en œuvre pour les traiter, et ce avant même d'interroger les sociétés investies.

Peqan entend déployer une démarche active et rigoureuse d'Investisseur Responsable et est convaincu que l'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion des entreprises contribue à créer davantage de valeur et à mieux gérer ses risques.

Cette démarche repose sur la conviction que les entreprises et classes d'actifs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme et seront parmi les leaders de leur secteur demain, et donc surperformeront sur le long terme. D'une manière générale la prise en compte de critères ESG dans l'évaluation des sociétés de gestion comme des participations, répond à plusieurs objectifs :

- Avoir une vision d'ensemble des performances et améliorer nos outils d'aide à la décision d'investissement,
- Anticiper et prévenir les risques extra-financiers ainsi que leur incidence d'un point de vue financier pour préserver la valeur,
- Identifier notre exposition aux grands enjeux ESG actuels mais également ceux à venir pour saisir les opportunités et créer de la valeur à long terme,

I. Objectifs de la politique et périmètre d'application

La présente charte a pour finalité de présenter dans ses grandes lignes l'approche d'PEQAN en matière d'intégration des considérations ESG dans les différentes étapes clés de l'investissement ainsi que ses différents engagements et contributions.

Bien que la société se soit toujours efforcée d'intégrer une dimension extra-financière lors de la sélection de ses investissements ou dans la conduite de ses affaires, elle ne gère pas de fonds labélisé ISR.

L'intégration des critères ESG vise à compléter une approche purement financière.

II. Principes directeurs de la philosophie d'intégration des critères ESG

A. Enjeux économiques

Peqan reconnaît que ses choix d'investissement et l'exercice de sa responsabilité d'actionnaire contribuent à façonner le tissu économique et son développement. Aussi elle s'engage :

1. À investir l'épargne qui lui est confiée pour financer, en fonction de sa spécialisation, la création, la croissance et le développement à long terme des entreprises, et plus spécifiquement des PME / ETI non cotées, directement en co-investissement ou indirectement via des fonds de capital investissement ;
2. À accompagner des projets de développement ambitieux par le lancement de nouvelles activités, la R&D et l'innovation, l'investissement industriel ou commercial, le développement international ou par la croissance externe ;
3. À soutenir la mise en œuvre par les entreprises des meilleures pratiques professionnelles de son secteur dans le domaine de la gestion et de la maîtrise de son développement ;

B. Enjeux sociaux et humains

Convaincus que la performance globale de l'entreprise passe par une gestion attentive du capital humain, Peqan s'engage :

4. À favoriser un dialogue social constructif au sein des entreprises dans le respect des prérogatives de chacun, dirigeants et représentants des salariés ;
5. À soutenir les développements d'activités rentables qui permettent la création ou le maintien des emplois ;
6. À soutenir les efforts de formation engagés par les entreprises ;

C. Enjeux environnementaux

Dans le respect de la compétitivité des entreprises qu'elle soutient, PEQAN souhaite encourager les entreprises et les fonds dans lesquelles elle investit à être exemplaires dans la prise en compte des enjeux environnementaux. Reconnaisant que toute activité économique a un impact sur le capital naturel, Peqan s'engage :

7. Quand un risque environnemental est identifié, à demander son audit et à inciter l'entreprise / le fonds à prévenir les éventuelles atteintes à l'environnement ainsi identifiées ;
8. À promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité ;
9. À orienter les stratégies de développement des entreprises à long terme pour qu'elles intègrent les enjeux de dépendance aux ressources naturelles, de consommation d'énergie et de production de déchets.

D. Enjeux de bonne gouvernance

Investissant principalement aux côtés d'entrepreneurs dans des entreprises non cotées, PEQAN a mis en place des systèmes de gouvernance moderne qui contribuent au succès et à la pérennité des entreprises qu'elle accompagne. Aussi, Peqan s'engage :

10. À veiller au respect des lois, conventions et règlements dans les entreprises et les fonds qu'elle accompagne ;
11. À agir pour la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent dans sa sphère de contrôle ;
12. À agir pour le bon fonctionnement des différents organes de gouvernance des entreprises, dans lesquels chacun, dirigeants, administrateurs indépendants et actionnaires, exercera pleinement son rôle et ses responsabilités ;
13. À promouvoir la transparence de son activité d'investisseur, notamment en mesurant et communiquant l'impact économique et social de ses investissements.

III. Organisation et gouvernance de l'approche ESG

L'approche ESG de PEQAN est validée et décidée par sa Direction Générale. La Direction Générale est le premier et essentiel promoteur de son application auprès des équipes.

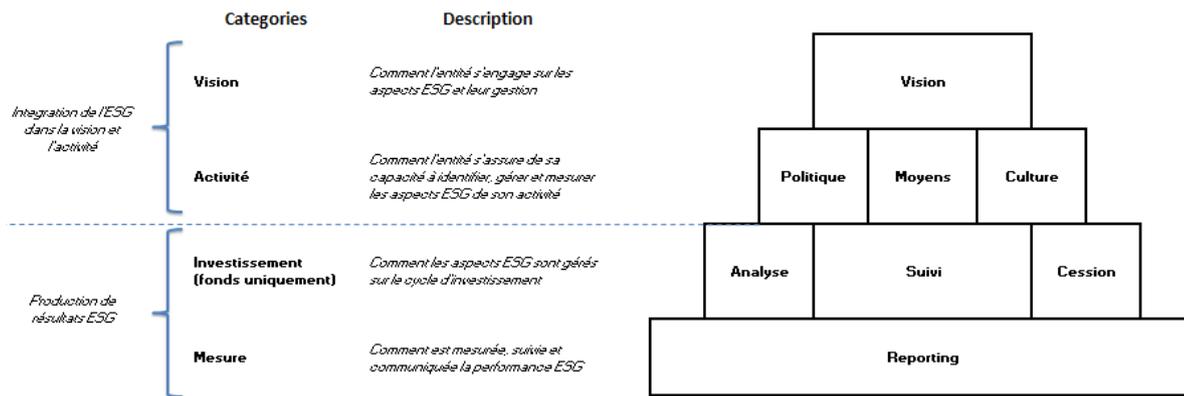
Cette approche ESG ne saurait toutefois exister sans l'implication constante de l'ensemble des équipes, et notamment du comité d'investissement et des investisseurs qui sont les principaux acteurs de son déploiement de par leurs analyses et échanges avec les différentes parties prenantes.

Enfin, cette stratégie ESG ne saurait être appliquée sans la volonté certaine de la direction de créer les conditions nécessaires à l'émergence d'une culture d'entreprise tournée vers l'investissement responsable. Les équipes sont ainsi régulièrement sensibilisées en interne mais également formées sur les multiples enjeux extra-financiers par des intervenants externes.

IV. Approche ESG

PEQAN s'appuie sur une synthèse ESG permettant de mesurer la maturité des fonds et de leurs sociétés de gestion ou des participations.

Cet outil permet, sur la base de 22 bonnes pratiques, découpées en 4 catégories, d'évaluer le dispositif et les pratiques ESG actuels d'une entreprise et permet, dans une moindre mesure, d'accompagner les sociétés à enrichir leurs approches si besoin.



Afin de formaliser ces synthèses, les principales actions suivantes sont réalisées.

En amont de la phase de due diligence ESG

Toute opportunité d'investissement (en primaire, secondaire ou en direct) donne lieu avant toute chose à la conduite d'une analyse de conformité à la politique d'exclusion sectorielle d'PEQAN. Celle-ci s'appuie dans un premier temps sur l'application effective des conventions internationales d'Ottawa et d'Oslo relatives à l'interdiction des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.

Elle repose dans un second temps sur des exclusions de conviction à savoir les activités liées principalement aux armes (vente et production) ou aux énergies fossiles. En effet, une attention particulière est portée sur les engagements, performances et objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et d'alignement en faveur de la Transition Énergétique et Ecologique « TEE ».

Pour ses activités d'investissement dans des fonds, PEQAN évalue dans quelle mesure les sociétés de gestion considèrent et abordent leur impact environnemental direct (au travers de leurs activités) comme indirect (via leurs fonds et investissements). L'analyse cherche à déterminer les engagements, mécanismes et politiques adoptés par les sociétés de gestion afin d'évaluer l'exposition de leurs participations aux risques physiques et de transition liés au changement climatique, ainsi que les mécanismes d'accompagnement et de transformation en place.

Le cas échéant, PEQAN demande à ce que soient spécifiées ces exclusions dans les side letters signées avec les gérants de fonds dans lesquels elle investit.

Le cas échéant, des enquêtes de réputation sont également effectuées au préalable afin d'identifier le plus en amont possible tout incident passé, litige ou controverse extra-financière qui pourrait nécessiter un approfondissement ou conduire à la remise en question de l'investissement selon le niveau de gravité déterminé.

En phase de due diligence ESG

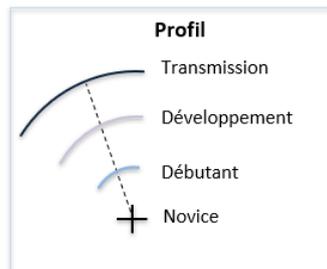
En phase de due diligence, les équipes de PEQAN réalisent systématiquement une analyse ESG de l'investissement considéré, quel que soit le type d'opération (primaire, secondaire ou direct) qui est intégrée dans la note d'investissement et présentée au cours des comités d'investissement. Toutefois, la nature de l'analyse ESG diffère selon le type d'opération qui conditionne son périmètre et les informations recherchées.

Pour ses activités d'investissement dans des fonds, en primaire ou secondaire, l'analyse ESG s'applique à l'ensemble des sociétés de gestion étudiées, indépendamment de leur stratégie d'investissement ou de leur taille. La pierre angulaire de cette analyse repose sur l'étude de la documentation disponible (data room ou communication de la société de gestion) ou de la réponse des sociétés de gestion au questionnaire de due diligence ESG ou à sa réponse au questionnaire de suivi annuel.

Un profil ESG de la société de gestion est ainsi dressé selon quatre axes :

- i) Le degré d'implication du top management dans les problématiques ESG et sa volonté d'enrichir et de renforcer leur dispositif ;
- ii) L'analyse de sa politique d'investissement et de son approche en tant qu'Investisseur Responsable pendant chaque étape du cycle de l'investissement,
- iii) Les moyens humains, financiers et techniques mis à disposition ;
- iv) Les modes de communications en matière de reporting ESG.

En fonction des réponses une note est attribuée, et un profil ESG en est déduit tel que :



Cette analyse peut donner lieu à plusieurs échanges avec la société de gestion étudiée pour mieux appréhender la réalité des process. Il s'agit toutefois de noter que la non-intégration des critères ESG par les sociétés de gestion n'est pas réhibitoire.

En effet, PEQAN s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de progrès et se rend disponible pour accompagner les sociétés de gestion qui n'en seraient qu'à leurs débuts en matière d'investissement responsable. Pour ses activités d'investissements directs, l'analyse ESG se focalise sur les enjeux ESG les plus matériels et tient compte du secteur et de la taille des sociétés / actifs ainsi financés.

En phase de suivi de l'investissement

En phase de suivi, PEQAN réalise un suivi ESG des sociétés de gestion pour lesquelles un des véhicules gérés est souscripteur d'un fonds.

Disclaimer

Le document est publié à titre d'information uniquement. Le contenu de ce document ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement ou à l'arbitrage. Il ne constitue en aucun cas un élément contractuel. Les informations contenues dans ce document n'ont pas été examinées au regard de votre profil personnel. Les fonds d'investissements gérés par la société de gestion sont des véhicules réservés et des investisseurs professionnels et qualifiés. Si vous avez des questions contenant un quelconque investissement ou doutez de la pertinence d'une décision d'investissement, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur privilégié ou, le cas échéant, à demander des conseils d'ordre financier, juridique et fiscal auprès de vos conseils habituels.

Pour rappel, depuis 2017, par application de l'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV)), les sociétés de gestion françaises (et certains investisseurs institutionnels) ont l'obligation de publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans leurs politiques d'investissement et de gestion des risques. Le décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015, qui modifie l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier (COMOFI), précise les modalités de communication des sociétés de gestion.

Par ailleurs, l'article 224 du Grenelle 2 complète l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier en imposant aux SICAV et Sociétés de Gestion, de mentionner dans leurs rapports annuels et dans les documents destinés à l'information des souscripteurs, des critères relatifs au respect des objectifs sociaux et environnementaux. Le but étant de permettre l'information des souscripteurs sur la prise en compte éventuelle des critères environnementaux et sociaux par la Société de Gestion dans ses décisions d'investissements.